

SEANCE DU 22 décembre 2020

PRESENTS : Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,  
MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., GERARD A., Echevins,  
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique,  
~~MAGIN Ann, MAHIN Mélodie~~, MAHIN Antoine,  
JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo, ~~TOUSSAINT~~  
~~Christophe~~, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,  
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,  
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,  
avec voix consultative,

Mme DUYCK E., Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 19 heures 25.

Les Conseillères Ann MAGIN et Mélodie MAHIN et le Conseiller Christophe TOUSSAINT sont excusés.

1. A l'unanimité approuve, sans remarque, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.
2. Après la présentation par Mmes Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S et Céline PLENNEVAUX, Directrice générale du C.P.A.S, de l'analyse du budget des services ordinaire et extraordinaire de l'année 2021 du Centre d'Action sociale de Libin, avec une intervention communale de 926.236,53 € permettant d'équilibrer le budget et une dépense au budget extraordinaire de 40.600,00 €, et la communication des informations demandées par les conseillers de la minorité sur certaines dépenses et/ou recettes concernant entre autres le service des repas, le Bilboquet et les charges du personnel, approuve, par onze voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS), le budget 2021 du service ordinaire, qui se présente comme suit :

Ordinaire

Recettes : 1.903.953,13 €

Dépenses : 1.903.953,13 €

Intervention communale : 926.236,53 €

Les membres du groupe de la minorité justifient leur vote par le fait qu'ils notent une augmentation constante de l'intervention communale dans le budget du CPAS et estiment dès lors qu'une gestion plus stricte est nécessaire.

3. Approuve, par onze voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS), le budget 2021 du CPAS du service extraordinaire qui se présente comme suit :

Extraordinaire

Recettes : 40.600,00 €

Dépenses : 40.600,00 €

Les membres du groupe de la minorité justifient leur vote par le fait que, n'étant pas contre la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour le service des repas à domicile, ils se positionnent contre la vente d'un terrain appartenant au CPAS qui permettra l'achat de ce véhicule.

4. A l'unanimité, approuve le rapport annuel du Collège communal au Conseil communal des activités de l'année 2020 conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Le Conseiller F. Bossicart fait remarquer qu'une échelle ne semble pas régulière pour un agent qui est inscrit deux fois dans l'organigramme du personnel.

La Bourgmestre rappelle que des règles existent, que ces agents ont suivi le parcours leur permettant d'évoluer dans les échelles barémiques.

5. Après la présentation du rapport de la Commission des Finances du budget 2021 des services ordinaire et extraordinaire par la Bourgmestre, Mme Anne LAFFUT, ayant les Finances dans ses attributions, approuve, par onze voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS) le budget communal du service ordinaire de l'exercice 2021, comme suit :

Ordinaire

Recettes : 10.730.373,48 €

Dépenses : 10.527.665,47 €

Boni : 202.708,01 €

La Conseillère Stéphanie ARNOULD ayant pris la parole pour son groupe sollicite quelques explications sur certains montants en recette et/ou dépense concernant entre autres les pensions, les combustibles, le patrimoine privé, le traitement du personnel, les travaux de voiries, les frais inhérents à l'Office du Tourisme, le produit de la location des droits de chasse, ...

Elle fait remarquer que les recettes des taxes prises dans la poche des citoyens libinois représentent un montant de plus de 3 millions d'euros.

Elle s'interroge aussi sur l'opportunité pour la Commune de se diriger vers des emprunts à des taux très bas comme cela est possible actuellement au lieu de vendre les bois communaux à des prix déficitaires.

Son groupe justifie ce vote 'contre' car il ne cautionne nullement les frais occasionnés pour la jonction du réseau d'eau de distribution entre Ochamps et Libin et déplore qu'aucune station d'épuration ne soit construite pour les eaux usées de Ochamps.

La Bourgmestre Anne LAFFUT, après avoir expliqué les montants des recettes et/ou dépenses des différents articles budgétaires, précise que la vente de bois est nécessaire pour équilibrer le budget ordinaire.

Les bois communaux de l'année 2020 ont été vendus à un prix raisonnable comparativement au marché du bois et si la Commune de Libin devait contracter des emprunts comme suggéré cela augmenterait encore la dette, ce qui est régulièrement critiqué par la minorité.

Elle rappelle que l'IPP et les centimes additionnels n'ont pas été augmentés depuis 2004. Elle s'étonne du fait que l'on vote contre le budget ordinaire en justifiant son vote négatif pour des travaux repris dans le budget extraordinaire.

6. Approuve, par onze voix ‘pour’ et trois voix ‘contre’ (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS), le budget communal du service extraordinaire de l’exercice 2021, comme suit :

Extraordinaire

Recettes : 4.349.102,48 €

Dépenses : 3.882.322,15 €

Boni : 466.780,33 €

La Conseillère Stéphanie ARNOULD reprend la parole pour son groupe et sollicite des explications sur certains montants en recette et/ou dépense concernant entre autres le fonds de réserve, l’achat d’un véhicule, la démolition de silos, un budget participatif, le gain réalisé suite au remplacement des luminaires, un subside extraordinaire pour les fabriques d’église, ..

Après avoir reçu les éclaircissements sur leurs interrogations, les conseillers du groupe de la minorité justifient leur vote par le fait que la dette actuelle augmentée des emprunts à contracter pour l’exercice 2020 et ceux de 2021, atteint un montant de près de 14 millions et qu’ils ne peuvent approuver une telle situation.

La Bourgmestre cite quelques chiffres relatifs à l’évolution maîtrisée des dépenses depuis 2019 :

	Personnel	Fonctionnement	Transfert	Dette
Budget 2019	3.404.614	3.367.844	1.920.361	1.254.925
Budget 2020	3.493.030	3.109.260	2.090.153	1.295.387
Budget 2021	3.468.347	3.116.820	2.010.406	1.277.449

7. Approuve, par onze voix ‘pour’ et trois voix ‘contre’ (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS), les conditions de recrutement d’un(e) employé(e) de niveau D4 à mi-temps (19 heures/semaine) pour le service urbanisme, ayant pour mission la gestion des dossiers d’urbanisme relatifs aux constructions et transformations des biens et espaces environnants sur le territoire communal.

Les conseillers de la minorité constatant une diminution du produit de la vente de bois et la situation financière générale estiment que cet engagement n’est pas indispensable.

La Bourgmestre précise que les recrutements ont toujours lieu dans les services qui en ont vraiment besoin. Le service de l’urbanisme et de l’environnement, qui comprend une seule personne à temps plein, a une surcharge de travail très importante. Ce nouvel agent sera un soutien mais aussi prestera la fonction d’un numéro 2 de ce service et pourra si cela s’avère nécessaire devenir un agent communal de la mobilité. Elle ajoute que beaucoup d’employés travaillent à « flux tendu », que la gestion d’une commune se complexifie sans cesse et que le personnel appréciera que la minorité estime qu’il n’y a pas besoin de renfort.

8. Marque, à l’unanimité, son accord sur les dérogations à l’interdiction d’utiliser privativement les voies publiques au niveau du sol, au-dessus de celui-ci ou en dessous de celui-ci pour les demandes d’autorisation des activités festives les plus importantes,

durant l'année 2021 et arrête les ordonnances de police générales s'y rapportant pour l'occupation du domaine public.

9. Marque son accord sur l'adhésion de la Commune de Libin à l'appel à projets 'Communes pilotes Wallonie cyclable 2020' proposant une utilisation au quotidien du vélo en adéquation avec le caractère rural de la commune sachant que Libin joue un rôle de plus en plus marqué comme centre « relais ».
- Décide de déposer le dossier de candidature complété de la présente décision du Conseil communal conformément aux prescriptions de l'appel à projets, de prendre en charge le co-financement communal impliqué par ce projet et de mettre en œuvre les obligations imposées aux Communes pilotes lauréates.

Le Conseiller Clément Crispiels, qui approuve totalement ce projet, ajoute qu'il serait intéressant de lancer un appel au SPW pour la création d'une piste cyclable entre Libin et Recogne car dans la situation actuelle, les cyclistes qui empruntent cette voie prennent beaucoup de risques. Cette réalisation serait un plus pour inciter ce mode de déplacement.

10. Marque, par treize voix 'pour' et une voix 'contre' (Cl. CRISPIELS) son accord définitif sur la désaffectation du bien à l'usage public à solliciter auprès du Gouvernement Wallon conformément au décret du 6/2/2014 sur les voiries communales.

Marque son accord définitif sur la vente, à Mr Jean-Luc KNOTT, d'un excédent de voirie sis devant sa propriété Grand Rue, cadastrée section A, n° 311, d'une contenance de 30,36 m<sup>2</sup> suivant le plan de mesurage dressé le 3 août 2020 par le géomètre-expert Mr Luyckx J. de Andenne, au prix de 3.000 euros de l'are.

Décide de charger le Collège communal de procéder à la désignation du bureau d'étude d'un notaire pour procéder à la vente du bien communal repris ci-dessus et désigne la Bourgmestre, Mme Anne LAFFUT et la Directrice générale, Mme Esther DUYCK, pour la passation de l'acte.

Le Conseiller Clément CRISPIELS justifie son vote négatif par le fait que cette vente '*retire un degré de liberté à un espace public*'. Pour lui ce n'est en effet pas la quantité qui importe mais le seul fait de la perte d'une partie d'un espace public.

La Bourgmestre rappelle que l'on parle de 30 m<sup>2</sup> et que cet espace ne pourrait servir à autre chose.

11. Approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement communal sur la distribution de la soupe et les repas complets dans les établissements scolaires fournis par le CPAS de Libin, proposant aux élèves et enseignants des 'lunch boxes' comme repas, suite aux restrictions imposées dans les cantines scolaires par la crise sanitaire de la Covid-19.

12. Approuve, par onze voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS), les tarifs du règlement communal sur la redevance sur distribution de la soupe, les repas complets et lunch boxes dans les établissements scolaires fournis par le CPAS de Libin durant les années 2021 à 2025, comme suit :

La participation de l'élève :

*Etablissement scolaire de Libin,*

- élève en primaire : 3,00 € par enfant et par repas complet  
2,50 € à partir du troisième enfant
- élève en maternelle : 2,50 € par enfant et par repas complet
- pour les élèves prenant seulement un potage, la participation est de 0,50 €
- élève en primaire : 2,50€ par enfant et par lunch boxe

- élève en maternelle : 2,00 € par enfant et par lunch boxe  
*Etablissements scolaires de Anloy, Ochamps, Transinne et Villance,*
  - élève en primaire : 2,50 € par enfant et par repas complet  
2,00 € à partir du troisième enfant
  - élève en maternelle : 2,00 € par enfant et par repas complet
  - pour les élèves prenant seulement un potage, la participation est de 0,50 €
  - élève en primaire : 2,50€ par enfant et par lunch boxe
  - élève en maternelle : 2,00 € par enfant et par lunch boxe
- La participation des enseignants et du personnel de garderie :
- 4,00 € par repas complet
  - 0,70 € par soupe
  - 4,00 € par lunch boxe

Le groupe de la minorité ne cautionne pas la différence de prix entre les écoles même si en raison de la localisation, la qualité du service n'est pas la même dans tous les établissements scolaires. Ils estiment que tous les enfants doivent payer le même tarif. L'échevine de l'enseignement rappelle que ces prix ont été fixés il y a très longtemps et précise que la réflexion de modification de ces tarifs a déjà été entamée.

13. A l'unanimité, approuve le cahier spécial des charges de services ayant pour objet le service externe pour la prévention et la protection du travail du personnel communal et du personnel du CPAS de Libin avec 3 reconductions possible, pour un montant estimatif total de 82.000,00€ TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer cet appel.

14. Décide d'adhérer à la centrale d'achat d'IDELUX Projets publics suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention intitulée 'Convention d'adhésion à la centrale d'achat IDELUX Projets publics'. Charge le Collège communal de l'exécution de la présente délibération et de transmettre la présente décision à l'autorité de tutelle.
15. Décide, par onze voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS) de désigner Mr Dany JAVAUX, Conseiller communal, apparenté du parti politique 'Mouvement Réformateur' comme représentant de la Commune de Libin au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Immobilière Sociale 'Centre Ardenne' à Neufchâteau.

Le Conseiller Clément CRISPIELS déplore cette pratique de la 'clé d'Hondt' car elle ne permet pas à un mandataire n'ayant aucun apparentement d'exercer son rôle de représentant communal au sein des comités de gestion. Il estime que la désignation de Mr Dany Javaux ne l'honore nullement car ce n'est pas sa personne qui a été choisie mais son appartenance politique.

La Bourgmestre précise que la commune applique la législation en vigueur.

16. A l'unanimité, approuve la délibération du 4 décembre 2020 du Conseil de l'Action sociale de Libin désignant :
- \* Mr Jean Arnould, conseiller de l'Action sociale pour représenter le Conseil de l'Action sociale de Libin à l'Assemblée générale de l'AIS Centre Ardenne'.
  - \* Mme Josiane Pierre, conseillère de l'Action sociale, pour représenter le Conseil de l'Action sociale de Libin au Conseil d'administration de l'AIS Centre Ardenne'.

La Bourgmestre précise que la désignation du représentant du CPAS de Libin au sein du CA de l' AIS résulte aussi de la clé d'Hondt.

17. Décide,
  - D'approuver le bilan et le compte de résultats 2019 ainsi que le rapport des activités de l'année 2019 et le budget 2020 de la « Maison de la Culture Famenne Ardenne » à Marche.
  - D'octroyer une subvention, pour l'année 2020 à la Maison de la Culture Famenne Ardenne de Marche-en-Famenne d'un montant de 23.242,35 €.
  
18. Décide,
  - D'approuver le rapport d'activités, le bilan, le compte de résultats et les annexes de l'année 2019 de l'ASBL La Maison du Tourisme de la Forêt de Saint Hubert.
  - D'octroyer la quote-part annuelle de la Commune de Libin pour l'année 2020, soit 1€/habitant.
  
19. Décide d'approuver les comptes et bilans et rapport d'activités des groupements et associations suivantes :
  - l'ASBL Espaces Rencontres Centre Ardenne de Neufchâteau.
  - l'ASBL Redu Village du Livre
  
20. Prend connaissance de la situation des caisses des finances communales et du C.P.A.S de Libin arrêtées par le Directeur financier en date du 30/09/2020.
  
21. Conformément à l'application de l'article L6431-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de la règle de publicité des débats et de transparence au sein des organismes locaux et supralocaux, prend connaissance des rapports d'activités présentés par les représentants communaux au sein des conseils d'administration et/ou organismes de gestion des organismes suivants :
  - Intercommunale Sofilux
  - Maison de l'Urbanisme de Famenne Ardenne
  - Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse
  - Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert
  - ASBL La Grande Forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse
  - ASBL Libin Sport
  - AIS Centre Ardenne
  - Ardenne et Lesse
  - Contrat Rivière Lesse
  - GAL Nov'Ardenne
  - Euro Space Center

La Présidente clôture la séance publique.